



Document d'Entrée en Relation

Ce document est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Il résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'Entreprise

OBJECTIF FINANCES est une SARL dirigée par Messieurs OMONT et THORREZ au capital de 20.000€

Son siège est situé au 48 Avenue du Maréchal JOFFRE à CHANTILLY (60500).

Les clients sont reçus dans nos bureaux situés au 50 de cette même avenue.

La société est immatriculée au RCS de COMPIEGNE N° 503 361 875

Son code NAF est le 6619 B



Présentation de la société et de notre métier

OBJECTIF FINANCES est une société de Conseil en Patrimoine.

Nous avons une approche patrimoniale globale auprès de vous et souhaitons vous accompagner sur le long terme.

A partir d'un questionnaire client que vous remplissez, nous analysons avec vous les problématiques patrimoniales que vous rencontrez (baisse de votre fiscalité-développement de votre patrimoine-préparation de votre retraite..).

Cette étude fera l'objet d'une lettre de mission qui reprendra ces objectifs et précisera les modalités de notre intervention.

Elle vous sera remise en deux exemplaires signés par les deux parties (chacun en conservant un).

Un rapport d'adéquation viendra parachever cette procédure en reprenant chaque objectif visé et les solutions préconisées.



Partenaires

Nous n'avons aucun lien capitalistique ou contrat d'exclusivité avec un producteur ou gestionnaire des produits que nous distribuons, qu'il soit immobilier, assurances, ou autres.

Cette démarche nous amène à travailler avec un nombre important de fournisseurs dont aucun n'est en position de nous influencer dans nos conseils auprès de nos clients.

Souhaitant pouvoir offrir à nos clients la meilleure solution ou produit correspondant à ses objectifs patrimoniaux, nous avons noué des partenariats avec plusieurs assureurs et promoteurs ou plateformes immobilières.

Ces partenariats sont notamment :

- dans le secteur des Assurances avec :

VIE PLUS- Groupe CARDIF-GENERALI-NORTIA-AXA THEMA.-ALLIANZ..

Et dans le secteur Immobilier avec:

CERENICIMO-PERL-I PLUS-FIDEXI-NOVAXIA-REFERENCE PIERRE-COLOCATERE...

Cette liste n'est pas exhaustive et évolue selon nos recherches produits ou solutions pour nos clients.



Mode de facturation et rémunération du professionnel

Nous sommes rémunérés sur la base d'honoraires en ce qui concerne nos partenaires immobiliers dans le cadre d'accords de démarchage.

Ces honoraires peuvent varier entre 3 et 8% du montant de l'investissement du client.

Au niveau des Assurances, nous sommes rémunérés sur la base de commissions dans le cadre d'accords de démarchage également.

Cette rémunération, pour tout acte d'intermédiation, s'effectue sur la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société de gestion qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une partie des frais de gestion qui est au maximum de 50% de la totalité de ceux-ci.

Le détail de la rémunération de vos conseillers par commissions, peut être obtenu par le client en s'adressant à la société de gestion qui autorise la commercialisation de ses produits.

Nous nous engageons à assister le client dans l'obtention de ces informations.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

(via la transmission du Document d'Informations Clés (DIC) du support notamment)

Sur certaines missions confiées par nos clients, nous pouvons demander des honoraires de conseil ou de recherche. La rémunération de ces prestations fait toujours l'objet d'un accord écrit préalable.



Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter les gérants, Messieurs OMONT et THORREZ, selon les modalités suivantes :

Par courrier à l'adresse suivante :

OBJECTIF FINANCES-50 Avenue du Maréchal Joffre-60500 CHANTILLY

Par mail : objectif-finances@orange.fr

Par téléphone au : 06.64.64.53.49

Vos conseillers s'engagent à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas de non traitement du litige à l'issue d'une réponse jugée non satisfaisante, le client peut faire appel à un médiateur, qui recherchera une solution amiable en toute impartialité.

Adresse médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI-92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

Médiateur compétent litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF :

Mme Marielle Cohen Branche-Médiateur de l'AMF-Autorité des Marchés Financiers-17 place de la Bourse-75082 Paris cedex 02



Site internet : http://www.amf-France.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le_mEDIATEUR-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html

Pour les activités d'assurance :

La médiation de l' Assurance-TSA 50110-75441 PARIS CEDEX 09

Site internet

<http://www.mediation-assurance.org/saisir+le+mediateur>

Pour les activités Immobilières :

Médiation de la consommation –ANM Conso-62 rue Tiquetonne-75002 Paris

Site internet Immobilier :

www.anm-conso.com/anacofi-immo



Statuts légaux et Autorités de tutelle

Vos conseillers sont immatriculés au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le N° d'immatriculation : 13002761 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) u titre des activités suivantes :

CIF (Conseiller en Investissement Financier) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier :

AMF- 17 place de la Bourse 75082 Paris Cédex 02 –adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) : courtier en assurances.

Il est par ailleurs :

Agent immobilier : nous sommes titulaires de la carte Transactions sur immeubles et Fonds de Commerce numéro 745 sans détention de fonds, délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise.

Vos conseillers disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI –CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de la compagnie CGPA sise 125 Rue de la Faisanderie-75016 Paris.



Document rédigé en deux exemplaires dont l'un remis Le conseiller
au client.

_____ Le client

Date :

_____ Fait à :

Signature :

Date : _____

Signature : _____